|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 54-F** |
|  | **4 octobre 2016** |
|  | **Original: russe** |
|  |
| Kazakhstan (République du) |
| PROPOSITIONS VISANT à METTRE à JOUR ET à AMéLIORER LES CLASSIFICATEURS DES TYPES D'ACTIVITé éCONOMIQUE ET DE PRODUCTION PAR branche D'ACTIVITé éCONOMIQUE DANS LE DOMAINE DES TéLéCOMMUNICATIONS/tic |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans la présente contribution, la République du Kazakhstan examine la nécessité de mettre à jour la classification des informations techniques et économiques dans le domaine des télécommunications/TIC, au niveau international. |

Motifs

Les classificateurs nationaux des informations de nature technique et économique sont utilisés dans le but d'harmoniser les informations techniques, économiques et sociales, sous une forme adaptée à un traitement automatisé, et d'éliminer les barrières linguistiques lorsqu'il s'agit d'identifier un produit donné.

Les classificateurs nationaux des informations techniques et économiques et les classificateurs internationaux correspondants doivent être harmonisés.

Par harmonisation de toutes les classifications, on entend habituellement le processus qui vise à assurer une correspondance/concordance concernant le contenu, la structure, la terminologie et les codes. Etant donné qu'une harmonisation de toutes les classifications peut considérablement faciliter la comparaison des données statistiques soumises par différents pays et différentes organisations internationales et régionales, conformément aux classifications que ces pays et ces organisations ont adoptées, il est évident que les classifications devraient être harmonisées, autant que possible.

Toutefois, dans la pratique, malgré les changements apportés, les classificateurs nationaux des informations techniques et économiques dans le domaine des télécommunications/TIC qui sont utilisés dans les pays membres de la RCC n'ont été harmonisés qu'en partie, et accusent un retard par rapport aux classificateurs internationaux.

Par exemple, dans la Nomenclature générale des activités économiques (*ОКЭД*) du Kazakhstan, il est indiqué que le classificateur contient le texte original de la Nomenclature des activités économiques de la Communauté européenne (NACE Rév. 2 "Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne"/Règlement No 1893/2006). Il apparaît également que la Classification des produits par activité économique (*КПВЭД*) du Kazakhstan est identique à la Classification de l'Union européenne relative aux produits associée aux activités (CPA, 2008).

Toutefois, la Nomenclature nationale des activités économiques et la classification nationale des produits par activité économique contiennent des erreurs de traduction par rapport au texte original. Dans les versions originales de la Rév. 2 de la NACE et de la CPA 2008, en anglais, le titre d'une section est comme suit: *J. Information and communication*, sous-section 61 *Telecommunications*. Dans la version russe de la Nomenclature des activités économiques et de la Classification des produits, le titre de la section J est traduit comme suit: *"Информация и связь"*, ce qui correspond exactement au texte dans la version anglaise; tandis que la sous-section 61 est traduite à tort par "Связь", alors qu'elle devrait être traduite par "**Электросвязь" ("телекоммуникация")**.

Les classifications des activités et des services adoptées dans la Nomenclature nationale des activités économiques et dans la Classification des produits ne reflètent pas le niveau actuel des progrès de la technologie, ni les avancées les plus récentes en ce qui concerne le développement des télécommunications, dans la mesure où les classifications européennes relatives aux informations techniques et économiques dans le domaine des télécommunications/TIC n'ont pas pu être mises à jour.

Par exemple, la Classification des produits par activité économique (*КПВЭД*) fait une distinction obsolète entre les services "filiaires" et "sans fil", ce qui n'a plus lieu d'être de nos jours, étant donné que les services de télécommunication ne sont plus strictement structurés selon cette distinction.

De fait, dès 2005, compte tenu de la rapidité des progrès technologiques et des lignes d'évolution de la demande de biens et de services de télécommunication/TIC, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a changé les termes susmentionnés pour parler de services de télécommunication "fixes" et "mobiles".

En outre, la Nomenclature nationale des activités économiques et la Classification des produits par activité économique ne couvrent pas les nouveaux types d'activité, ni les services modernes d'"infocommunication", ce qui freine d'un point de vue administratif le développement novateur des "infocommunications".

La situation est plus grave en ce qui concerne la Nomenclature nationale des activités économiques et la Classification des produits par activité économique car les traductions des classifications depuis l'anglais ne sont pas faites par des professionnels, ce qui engendre des problèmes pour ce qui est de la compréhension des notions de base, des sujets et des principes relatifs à la classification des informations techniques et économiques.

Cette situation est le résultat d'une coordination insuffisante des activités de mise à jour des classifications des informations techniques et économiques dans le domaine des télécommunications/TIC au niveau international, en particulier de la part de l'UIT, de l'Organisation internationale de normalisation, et de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

Proposition

 KAZ/54/1

Il est proposé de demander au Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T, en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT-D, de:

1) Renforcer la coordination avec d'autres organisations internationales pour ce qui est de la mise à jour des classifications internationales des informations techniques et économiques dans le domaine des télécommunications/TIC, en utilisant les concepts harmonisés dans ce domaine, qui ont été adoptés dans les Recommandations de l'UIT.

2) Aider les Etats Membres concernés, afin d'attirer des experts hautement qualifiés qui pourront corriger les erreurs et gommer les disparités qui existent dans les classifications nationales et départementales des informations techniques et économiques et dans les formulaires de données statistiques, dans le domaine des télécommunications/TIC, pour ce qui est des pays membres de la RCC, en se fondant sur l'expérience internationale dans ce domaine.

3) Pour élaborer les classifications internationales des services de télécommunication/TIC, recommander d'utiliser la dernière version de la Classification centrale des produits (CPC, Version 2.1) du 11 août 2015, telle qu'elle a été approuvée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

[*http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regdntransfer.asp?f=284*](http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regdntransfer.asp?f=284)*.*

Des clés de conversion permettent d'assurer la correspondance des codes de la version 2.1 de la CPC et de la Rév. 4 de l'ISIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_